L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, cela fera intégralement partie de l'examen des programmes qui fait partie intégrante du processus de consultation auquel va se livrer le ministre des Finances. Ces coupes seront annoncées dans le budget de février qui expliquera comment on y procédera.

[Français]

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et leader du gouvernement à la Chambre. Dans le cadre d'un récent débat à la Chambre des communes sur le financement des partis politiques, un grand nombre de députés de tous les partis politiques ont appuyé une motion visant à assurer un financement démocratique et populaire des partis politiques, en limitant à 5 000 \$ les contributions des citoyens aux partis politiques fédéraux.

Alors qu'une dizaine de ses collègues ministériels ont appuyé cette motion, le leader du gouvernement reconnaît—il la nécessité de démocratiser le financement des partis politiques en s'inspirant du modèle québécois?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons déjà un système démocratique pour amasser des fonds électoraux, mais je pense que nous pouvons faire une étude sur ce sujet, en utilisant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Ce n'est pas à moi de faire une telle demande à ce comité, mais je pense que ce serait un sujet utile en temps et lieu pour ce comité.

• (1450)

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, doit-on comprendre de la réponse du leader du gouvernement à la Chambre qu'il préfère le financement illimité des grandes corporations à celui des citoyens ordinaires pour assurer le fonctionnement de son parti, le Parti libéral du Canada?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que l'honorable député a mal saisi mes propos. C'est un sujet qui intéresse tous les députés de cette Chambre et c'est pourquoi je propose que le sujet soit étudié par le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, bien que la motion ait été rejetée en majorité par cette Chambre.

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, Santé Canada a approuvé les implants mammaires au silicone, dont un

Questions orales

grand nombre sont fabriqués par Dow Corning. Bien des femmes souffrent aujourd'hui à cause de cette décision.

Nous apprenons maintenant que la ministre de la Santé a ordonné une étude sur les effets de ces implants. Qui finance cette étude?

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé): Monsieur le Président, pour répondre à cette question, il faut évidemment que je consulte la ministre de la Santé, parce que j'ignore si une étude de ce genre est actuellement en cours.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, Dow Corning vient de conclure un règlement à l'amiable d'environ quatre milliards de dollars, aux États-Unis. À votre avis, qui finance cette étude?

Le Président: La question s'adresse à la secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé et non à moi, je suppose.

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé): Monsieur le Président, les règlements conclus aux États-Unis n'ont rien à voir avec la première question du député.

Vous savez que le gouvernement du Canada a demandé. . .

Le Président: À l'ordre. Si tous les députés le veulent bien, je rappelle que je m'ennuie un peu, quand on ne s'adresse pas à moi.

Mme Fry: Monsieur le Président, le député sait probablement qu'au cours des négociations liées à ce règlement, le Canada a fait des démarches, au nom des Canadiennes touchées, en demandant d'agir à titre d'intervenant bénévole. Nous avons également mis en place un numéro 1–800 que les Canadiennes peuvent composer pour obtenir des renseignements à ce sujet.

[Français]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'ai été surpris hier, même très surpris, d'apprendre que le premier ministre se disait non informé sur l'engagement pris par son prédécesseur dans le dossier du référendum. Or, je suis allé aux sources et j'ai appris depuis ce temps—là que le premier ministre savait depuis et avant la période des questions orales hier que son prédécesseur avait pris un engagement envers le gouvernement du Québec de soumettre à son gouvernement la requête pour verser compensation au Québec dans le cadre du référendum.

J'aimerais savoir de la part du gouvernement pour quelle raison le premier ministre n'a pas livré ces faits à la Chambre des communes hier?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, je crois que la situation actuelle est très claire et elle a été indiquée plusieurs fois à la Chambre. Il n'y a pas dans le dossier aucune preuve qu'il y a eu un engagement qui a été contracté. Dans les derniers jours, le premier ministre a contacté l'ancien premier ministre, M. Mul-